

PROTCOLE SANITAIRE LFV 2021/2022

Mise à jour le 26 août 2021

Préalable

L'accueil des élèves pour l'année scolaire 2021/2022 est organisé de manière à limiter les risques de contamination à la COVID-19. Les décisions se fondent sur l'analyse des conditions fixées par les autorités locales et françaises et dans le cadre d'une consultation associant les représentants de la communauté scolaire. L'objectif prioritaire doit être la préservation de la santé des élèves et des personnels des établissements.

Dans ce cadre, la vaccination est recommandée pour se protéger contre la maladie et la transmission de la COVID-19.

Le dispositif mis en place fait l'objet d'un suivi et est réajusté autant que de besoin. Cette évaluation et ces ajustements sont le fruit d'une concertation régulière avec les représentants de la communauté scolaire.

Ce protocole est à destination de la communauté scolaire. C'est un document cadre élaboré à partir des textes officiels et de la consultation locale. Il est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des directives des autorités françaises et polonaises. Il sera complété par des annexes plus détaillées sur certains points (consignes pour tous les personnels, consignes supplémentaires pour les personnels éducatifs, gestion en cas de fièvre, numéros d'urgence).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent la direction de l'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.



Sources

- MEN français : Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements scolaires – année scolaire 2021/2022 (juillet 2021)
- MEN polonais et GIS : Wytuczne MEiN, MZ i GIS dla szkół podstawowych i ponadpodstawowych (02/08/2021)
- Agence pour l'Enseignement français à l'étranger : Vadémécum établissements

Opérations de consultation des instances pour l'élaboration du présent protocole

Mercredi 25 août 2021	10h00 : CHSCS
Mercredi 25 août 2021	14h00 : CHSCT
Jeudi 26 août 2021	17h00 : Conseil d'établissement

Règles sanitaires et Mesures de protection des personnes (élèves et personnels)

Seules les personnes en bonne santé peuvent pénétrer dans l'établissement.

Port de la protection buccale et nasale

La protection buccale et nasale par le port d'un masque (assurant une filtration supérieure à 90 %) est obligatoire pour tous les adultes et les élèves dès le CP à tout moment dans les espaces clos. Les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées

L'établissement met à disposition de ses personnels des masques.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants dont deux masques de rechange par jour.

Les élèves de maternelle ne portent pas de masque.

Désinfection et lavage des mains

- La désinfection des mains est obligatoire pour toutes les personnes arrivant dans l'établissement :
 - Les adultes utilisent la solution hydro alcoolique mise à disposition et se rendront directement à un des points sanitaires.



- Les enfants utilisent la solution hydro alcoolique mise à disposition et devront se rendre aux toilettes afin d'effectuer un lavage des mains avec de l'eau et du savon, pendant 30 secondes.
- Les points d'eau sont clairement identifiés.
- Le lavage des mains doit se répéter plusieurs fois dans la journée, en particulier après les éternuements, toux, passages aux toilettes, repas. La température de l'eau n'a pas d'importance.
- Les toilettes sont équipées de savon et de papier essuie-mains en quantité suffisante.
- Il est obligatoire de se laver ou désinfecter les mains avant d'utiliser les distributeurs d'eau. Les élèves de l'école primaire ne peuvent se servir des distributeurs que sous la surveillance d'un adulte.

Nettoyage et désinfections des locaux

- Les locaux, les poignées de portes et interrupteurs sont nettoyés et désinfectés fréquemment, au moins 1 fois par jour pour les sols et plusieurs fois par jour pour les points de contact.
- Les locaux doivent être aérés régulièrement au moins 1 fois par heure dans les salles de classe, les distances entre individus respectées dès que possible, le lavage des mains ritualisé.
- Les équipes de nettoyage sont informées des dispositions et de l'organisation spécifique définie. Un nettoyage profond des locaux utilisés est réalisé au moins une fois par jour et les espaces de travail partagés désinfectés. Des lingettes de désinfection se trouveront dans chaque salle pour nettoyer la place de travail partagée (bureau, clavier et souris d'ordinateur).
- Les objets non lavables (comme les peluches) ont été retirés des salles accueillant les élèves.
- La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est respectée.

Distanciation entre les personnes

- Les personnes doivent respecter une distance de 1,5 mètre entre elles dès que la distanciation est matériellement possible.
- Dans les espaces administratifs, seule une personne étrangère au service à la fois peut s'y trouver en plus des personnels y travaillant.
- Les parents et les personnes étrangères à l'établissement ne peuvent être présents dans les bâtiments que sur rendez-vous.
D'une manière générale, on privilégiera les contacts par téléphone, courriel ou visioconférence.



- Les réunions, instances et rencontres peuvent se dérouler par téléphone ou par visioconférence dans la mesure du possible.
- La présence de personnes extérieures à l'établissement doit être limitée au strict minimum.
- Les parents qui emmènent leurs enfants à l'école élémentaire sont invités à quitter les lieux le plus rapidement possible.

Espaces

- Les salles sont aérées pendant 15 minutes avant l'arrivée des élèves et pendant au moins 5 minutes toutes les heures.
- La cour de récréation de l'école primaire est divisée par niveau d'enseignement pour éviter le brassage des élèves.
- Le service de restauration fonctionne selon les modalités suivantes :
 - À l'école primaire, chaque groupe dispose de sa propre salle.
 - Au collège et au lycée, les élèves doivent respecter, dans la mesure du possible, une distanciation d'1,5 mètre.
Pendant les périodes d'enseignement en hybride, seule la vente à emporter est maintenue. Chaque niveau dispose d'un espace de restauration distinct des autres.
- Une salle d'isolement est prévue dans chaque infirmerie.

Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est nécessaire.

Selon l'évolution des consignes des autorités sanitaires, la pratique en intérieur pourra être limitée aux seules activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres, voire suspendue.

Entrée et sortie de l'école MATERNELLE

- 1 seul adulte peut accompagner les enfants dans la salle de cours.
- Un sens unique de circulation des accompagnateurs est défini selon la signalisation mise en place : L'entrée se fait par l'entrée principale, les élèves sont conduits par les accompagnants jusqu'à la porte de la classe en empruntant le couloir de la maternelle. Les adultes quittent l'école par l'entrée principale après avoir traversé le couloir le long du gymnase.

- Pour des raisons de sécurité liées aux conditions de déplacements, seuls les accompagnateurs des élèves de TPS sont autorisés à pénétrer dans l'établissement avec une poussette.

Entrée et sortie de l'école ÉLÉMENTAIRE

- 1 seul adulte peut accompagner les enfants jusqu'à l'entrée de l'école
- L'entrée et la sortie se font par le portail de la cour élémentaire.

Entrée et sortie du collège et du lycée

- 1 seul adulte peut accompagner les enfants jusqu'à l'entrée de l'établissement.
- L'entrée et la sortie se font par la rue Walecznych.

Suspicion de cas de Coronavirus dans l'établissement

- L'établissement se réserve le droit de prendre la température de toute personne (adulte et élève) présente dans l'établissement en cas de besoin.
- Une salle d'isolement (à l'infirmerie) est définie pour toute personne présentant des symptômes de maladie.
- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Signalement aux autorités sanitaires locales et aux services de l'Ambassade de France
- Information de tous les parents des élèves et des personnels ayant pu être en contact avec la personne concernée.
- La direction informe les personnes concernées par les mesures prises (éloignement de l'établissement, fermeture ...) par les autorités compétentes.

Matériel sanitaire

- Le Lycée français de Varsovie s'est doté en masques, gants et solution hydro alcoolique.
- Des flacons de solution hydro alcoolique sont mis à disposition à l'entrée des sites, des espaces de vie et dans les toilettes (le lavage des mains à l'eau savonneuse reste à privilégier)

Communication



- Les personnels et les parents sont destinataires de ce présent protocole dès sa validation par le Conseil d'établissement.
- Une signalétique interne est mise en place à différents endroits de l'établissement.

Personnel référent

Pour les questions sanitaires, l'interlocutrice des personnels et du public est l'infirmière scolaire : Mme KOWALSKA dkowalska@lfv.pl